

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 mars 2015

SOCIÉTÉS MÈRES ET ENTREPRISES DONNEUSES D'ORDRE - (N° 2578)

Non soutenu

AMENDEMENT

N° CD15

présenté par
M. Carpentier et M. Giraud

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« amende civile »,

les mots :

« sanction financière ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.